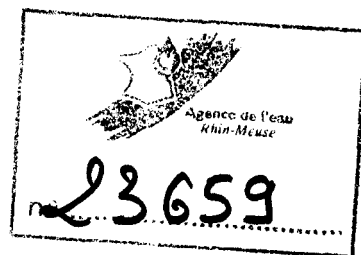


Institut Français de l'Environnement



**LA DIFFUSION DE L'INFORMATION
SUR L'ENVIRONNEMENT
ou
Les produits du reporting
environnemental**

Cécile RECHATIN

Juin 1999

NUMERO 12

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
PREMIERE PARTIE : LE REPORTING ENVIRONNEMENTAL.....	6
I – Définition et spécificité du reporting environnemental..	6
1.1 – Définition..	6
1.2 – Spécificité	7
II – Les pré-requis du reporting environnemental	8
II.1 – Les sources de données	8
II.2 – La structure de l’information quantitative.....	11
III – Les produits du reporting environnemental	13
III.1 – Les compendiums statistiques..	13
III.2 – Les sélections d’indicateurs	15
III.3 – Le rapport sur l’état de l’environnement..	16
III.4 – Les autres produits du reportinga.....	16
IV – Le reporting environnemental aux différentes échelles d’observation.....	17
IV.1 – Les échelles européenne et internationale	17
IV.2 – L’échelle nationale..	19
IV.3 – Les échelles infra-nationales..	22
IV.4 – La mise en cohérence des différentes initiatives	24
IV.4.1 – L ‘harmonisation des initiatives nationales	25
IV.4.2 -L ‘élaboration de descripteurs de l ‘environnement régional.....	25
IV.4.3 – L ‘élaboration de descripteurs de l ‘environnement des Parcs naturels régionaux..	26
IV.4.4 – L ‘élaboration d’un tableau de bord de l’environnement des collectivités locales	27
IV.4.5 – Quel type d’harmonisation pour quel objectif?.....	27
DEUXIEME PARTIE : LA DEFINITION D’UNE LIGNE	
EDITORIALE.....	29
1 – La cible.....	29
II – L’identification des problématiques et le choix de la structure..	30
II.1 – La structure conceptuelle..	30
II.2 – La structure pratique du document..	34
II.3 – Exemples de sommaires	37
II.3.1 – L ‘échelle internationale..	37
II.3.2 – L ‘échelle nationale	39
II.3.3 – Les échelles régionale et locale..	42
III – La valorisation de scénarios prospectifs.....	44

TROISIEME PARTIE : LE PROCESSUS D'ELABORATION	47
I – Le rapport sur l'état de l'environnement..	47
1.1 – L'organisation..	47
1.2 – La définition d'une ligne éditoriale	48
1.3 – La question des données	50
1.4 – La rédaction	51
1.5 – Le maintien de la cohérence	53
1.6 – La présentation.....	54
1.7 – L'évaluation du projet.....	54
II – Les sélections d'indicateurs..	55
II.1 – Structuration et hiérarchisation de la sélection	55
II.2 – Caractéristiques des indicateurs	58
II.2.1 – <i>Spécification des indicateurs au travers de la structure PER</i> <i>et structures apparentées</i>	58
II.2.2 – <i>Indicateurs de performance..</i>	60
II.3 – Evaluation de la qualité des indicateurs	63
II.4 – Approche méthodologique versus approche pragmatique	65
III – Les indicateurs <i>headline</i>..	66
III.1 – La demande	66
III.2 – Principales caractéristiques des indicateurs <i>headline</i>	68
• III.3 – Les initiatives nationales	69
III.4 – L'agrégation en indices	71
QUATRIEME PARTIE : LA DIFFUSION.....	75
I – Les supports de diffusion : vers une diffusion sur Internet ?.....	75
II – Les actions de communication et la diffusion	77
CONCLUSION	79
LISTE DES ILLUSTRATIONS	80
BIBLIOGRAPHIE	81

INTRODUCTION

La réflexion sur les méthodes et les produits de diffusion de l'information environnementale est née dans les années 60, parallèlement à la prise de conscience de l'importance des enjeux environnementaux et des risques écologiques considérables associés aux modes de développement des pays industrialisés. Dès cette époque, en effet, alerter les décideurs publics sur des problèmes par nature complexes a constitué une véritable gageure.

En réponse aux premiers signaux d'alerte, les années 70 et 80 ont vu la plupart des pays développés se doter d'institutions spécifiques chargées de la protection de l'environnement et de la qualité de vie (le ministère de l'Environnement français a vu le jour en 1971). Ces institutions ont logiquement entraîné un développement des systèmes d'information mais ont aussi motivé la production d'une information synthétique adaptée à la prise de décision. Les premiers rapports sur l'état de l'environnement, destinés à dresser un bilan de la situation et à hiérarchiser les priorités, datent de cette période (début des années 70 aux Etats Unis, au Canada ou encore au Japon, 1976 en France - ministère de l'Environnement). Les initiatives d'élaboration d'indicateurs environnementaux, susceptibles de remplir un rôle équivalent à celui des indicateurs économiques (PIB, indice des prix) ou sociaux (taux de fécondité, taux de Ehômage) ont également commencé à se développer à cette époque (Ott, 1978). A la fin des années 80, l'OCDE publie une première sélection d'indicateurs environnementaux offrant ainsi une comparaison des Etats membres pour les principales problématiques (OCDE 1991).

Depuis le début des années 90, on a vu se multiplier les initiatives de reporting environnemental (production de documents de synthèse sur l'ensemble des problématiques environnementales destinés à la diffusion) aux échelles internationale, nationale et locale. Ce foisonnement a été à la fois motivé et justifié par un certain nombre de textes importants qui sont venus souligner les enjeux considérables associés à la diffusion de l'information sur l'environnement.

La directive européenne 90/313/CEE adoptée le 7 juin 1990 affirme la liberté d'accès de toute personne physique et morale à l'information sur l'environnement détenue par les administrations publiques au niveau local, régional et national. Cette directive a été transposée en France le 31 décembre 1992.

En 1992, la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tient à Rio de Janeiro, connaît un retentissement planétaire et popularise la notion de développement durable. Adopté lors de cette conférence, l'Agenda 21 consacre tout un chapitre à l'information pour la prise de décision (chapitre 40). Dès l'introduction, il y est indiqué que « *Le besoin d'information [sur le développement durable] se fait sentir à tous les niveaux, du niveau national et international chez les principaux décideurs au niveau local et à celui de l'individu* ». La nécessité de développer des indicateurs est clairement soulignée dans les principes d'action : « *Il faut donc élaborer des indicateurs du développement durable afin qu'ils constituent une base utile pour la prise de décisions à tous les niveaux et contribuent à la durabilité autorégulatrice des systèmes intégrés de l'environnement et du développement.* ».

Depuis l'Agenda 21, la nécessité de se doter d'outils de suivi et d'évaluation des politiques environnementales a été maintes fois réaffirmée. Récemment, lors du Conseil européen de Cardiff (juin 1998), la question de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles a été abordée, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Traité d'Amsterdam. Dans ses recommandations, le Conseil européen souligne la nécessité de définir des indicateurs par rapport auxquels les progrès réalisés pourront être observés. Enfin, la Convention d'Aarhus sur l'accès du public à l'information en matière d'environnement, signée par 36 pays et l'Union européenne le 25 juin 1998, engage les signataires à une politique active de diffusion, en particulier par la mise à disposition d'informations quantitatives sur Internet, parallèlement à l'obligation de produire les informations réclamées (mise à disposition « passive »). La Convention fait explicitement référence aux documents de reporting environnemental et indique en particulier qu'un rapport national sur l'état de l'environnement doit être publié tous les quatre ans au moins.

L'ensemble de ces obligations et recommandations montrent l'intérêt porté par le monde politique à la mise en forme et à la diffusion de l'information sur l'environnement. Pour autant, l'importance du travail associé aux activités de reporting reste souvent mal évaluée : l'élaboration d'un rapport ou de sélections d'indicateurs nécessite tout à la fois une vision globale et une connaissance fine des problématiques à illustrer, en particulier au travers de l'identification des données disponibles et de leurs limites. D'un point de vue pratique, mener à bien ces projets impose en général des collectes de données spécifiques ainsi que des traitements et une mise en forme de ces données, tâches auxquelles s'ajoute un travail de rédaction, voire de réécriture et d'« édition » (au sens anglo-saxon du terme) de l'ouvrage.

Le fait que le reporting environnemental soit une discipline jeune, en pleine évolution sur le plan des méthodes, comme des supports de diffusion rend la plupart de ces projets d'autant plus ambitieux. On compte en effet peu de simples mises à jour, dans ce domaine. La plupart des nouvelles éditions correspondent à une véritable remise à plat des connaissances, à l'introduction de nouvelles données, à un élargissement des champs couverts...

Dans ce contexte de foisonnement des initiatives, les publications méthodologiques sur le reporting ont été nombreuses ces dernières années (Bakkes 1994, Rump 1996, Denisov 1998, NERI 1998, Wyatt 1998), sans compter l'importante littérature consacrée aux indicateurs d'environnement et de développement durable.

Parallèlement s'organisent des groupes de travail et autres projets visant le partage d'expérience et le développement de méthodes communes, à l'échelle internationale (groupe d'experts nationaux du reporting environnemental de l'Agence Européenne de l'Environnement) ou locale (programme RESPECT du Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Cette note présente de façon synthétique les principales méthodes utilisées aujourd'hui pour produire des documents de reporting, à la fois d'un point de vue théorique (terminologie, caractéristiques, portée, structure des documents...) et pratique, sur la base de l'expérience acquise dans ce domaine par l'IFEN depuis sa création. En particulier, les étapes de la production pour deux des principaux produits du reporting (le rapport sur l'état de l'environnement et les sélections d'indicateurs), sont détaillées. La spécificité des documents selon l'échelle d'observation (internationale, nationale ou locale) est également analysée et quelques exemples sont commentés.

CONCLUSION

Depuis la fin des années 80, on assiste à la création, à toutes les échelles géographiques, de nombreux organismes ayant dans leurs missions la synthèse et la diffusion d'informations sur l'environnement, et à une diversification de leurs productions (rapports, indicateurs...). Ces évolutions sont le reflet de la demande politique de disposer d'informations synthétiques et significatives sur l'environnement.

La multiplication de ces initiatives a fait qu'aujourd'hui la spécificité du reporting environnemental est de mieux en mieux reconnue, au carrefour des expertises statistiques, scientifiques, administratives, rédactionnelles...

La stabilisation des activités de reporting autour de quelques produits phares, bien identifiés sur lesquels une politique de communication efficace pourrait être bâtie n'est cependant pas encore atteinte. Si le rapport sur l'état de l'environnement reste une valeur sûre, les initiatives autour des sélections d'indicateurs n'ont pas encore, pour la plupart, atteint un stade de stabilité suffisant. Cette situation est due, en partie, à une certaine inadéquation des méthodologies développées avec la réalité de la disponibilité de l'information quantitative sur le terrain mais également, pour une large mesure, aux effets de modes et à la pression de la demande politique.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de vouloir rigidifier à l'excès une discipline par essence évolutive, mais il semble néanmoins nécessaire aujourd'hui de rationaliser les différentes initiatives.

Cette mise en cohérence devra probablement se faire autour d'une meilleure identification des objectifs et des publics cibles auxquels sont destinés les produits du reporting. Les fonctions d'alerte, de pédagogie, ou d'évaluation des politiques publiques que remplissent ces produits gagneront en particulier à être mieux spécifiées au cas par cas.

Elle devra également tenir compte de la montée en puissance des nouveaux modes de diffusion, en particulier Internet, qui, on l'a dit, devrait entraîner des modifications profondes de la diffusion de l'information sur l'environnement, sur la forme comme sur le fond.